



N° de résolution
ou amendation



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 12 juillet 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, LUCIE BERTRAND, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET.

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

Également présent : 2 citoyens

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Demande de révision du projet parc Davis à la caisse des rivières de Pontiac
 - 5.2. Demande de subvention du PSISRPE
 - 5.3. Appui — MRC Brome-Missisquoi : augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Résolution — nouveau pompier
 - 6.2. Achat d'une enseigne avec logo pour identification de la caserne
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Achat de kit pour réparation de pompes
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Achat d'une bannière
 - 11.2. Demande à la municipalité de Mansfield-et-Pontefract de se joindre conjointement avec la bibliothèque de la municipalité du Village de Fort-Coulonge pour devenir un centre culturel
12. FINANCES
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs juin 2022
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
16. SUIVI DE DOSSIERS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-114

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR		
Maire		
LUCIE BERTRAND		
Responsable des parcs et Aréna Comité : consultatif en urbanisme		
PHILIPPE OUELLET		
Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile Aréna		
GAÉTAN GRAVELINE		
Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte) Comité : Consultatif en urbanisme et Chute Coulonge	Réseau routière	
DEBBIE LAPORTE		
Responsable du OH et Parcs Comité : Ressources humaines	Centre culturelle	
NATHALIE DENAULT		
Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna		



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

LISE A. ROMAIN		
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i>		
<i>Comité : Ressources humaines</i>		
NAOMIE RIVET		
<i>Directrice générale Greffière-trésorière</i>		

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022

2022-07-115

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**

Et résolu à l'unanimité

QUE

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 DEMANDE DE RÉVISION DU PROJET PARC DAVIS À LA CAISSE DES RIVIÈRES DE PONTIAC

2022-07-116

ATTENDU QU'

une demande de projet pour le parc Davis a été déposée à la caisse des Rivières de Pontiac du fond d'aide au développement du milieu pour une somme de 32 000 \$ pour l'embellissement de celui-ci ;



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE

la Caisse des Rivières de Pontiac, nous ont informés, considérant que le parc Davis appartient à la municipalité et non à la caisse donc que ce fond ne leur permet pas de faire une contribution plus haute que l'organisme, donc d'une somme de 2000 \$ pour l'achat d'une poubelle avec logo de la caisse ;

ATTENDU QUE

pour la revitalisation de Fort-Coulonge, la municipalité a fait l'achat du terrain d'une somme de 12 000 \$;

ATTENDU QUE

pour l'embellissement de celui-ci, la municipalité a fait l'achat de 2 bancs, un lampadaire ainsi qu'une passerelle briqueller pour un montant de 10 000 \$;

ATTENDU QU'

une contribution de 10 000 \$ du projet FARR de la MRC et d'une base de ciment de fondation Lanoix et d'environ 4000 \$ de l'appart municipal pour des arbres et arbustes et de 2 bancs ;

ATTENDU QUE

la municipalité est en démarche pour devenir village relais, donc le parc Davis serait considéré comme un point rencontre touristique ;

ATTENDU QUE

le 148 rue Baume est considérée comme le centre du village, que le parc Davis est utilisé sur une base régulière par les citoyens et qu'il a des multiples utilisations ;

ATTENDU QUE

le départ de la Caisse des Rivières de Pontiac aura un impact sur la dévitalisation du centre de notre village ;

Il est proposé par le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge et résolu à l'unanimité

QUE

La municipalité du Village de Fort-Coulonge demande à la Caisse des Rivières de Pontiac de reconsidérer la demande du projet parc Davis, le projet a pour mission d'accueillir plusieurs événements ex : conteuse, chansonnier, etc. le conseil à une grande vision pour ce parc.

ADOPTÉE

5.2 DEMANDE DE SUBVENTION DU PSISRPE

2022-07-117

ATTENDU QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge, désire augmenter l'offre et l'accessibilité à des milieux de pratique de sport pour la santé et le bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge désire faire la construction d'un pumprack ;



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge, procédera à la demande de subvention du PSISRPE ;

ATTENDU QUE que Monsieur Guillaume Harvey Lavoie est le responsable des loisirs

ATTENDU QU' le conseil municipal confirme un engagement monétaire de 40 000 \$ pour bonifier ce projet, suite à l'acceptation et l'obtention de la subvention du PSISRPE ;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE La municipalité du Village de Fort-Coulonge mandate Monsieur Guillaume Harvey Lavoie pour la préparation de la demande de subvention et que le conseil dédit une somme monétaire de 40 000 \$ de leur budget pour ce projet.

ADOPTÉE

5.3 APPUI — MRC BROME-MISSISQUOI : AUGMENTATION DE L'AIDE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS | SUPPORT — INCREASE IN AID GRANTED BY THE MSP FOR THE TRAINING OF NEW FIREFIGHTERS

2022-07-118

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique accorde une aide aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers ;

CONSIDÉRANT que l'attractivité et le recrutement de nouveaux candidats nécessitent maintenant que ceux-ci soient rémunérés pendant leur formation ;

CONSIDÉRANT que les normes incendie requièrent que chaque pompier ait accès à un habit de combat et à des équipements de protection personnels, que ceux-ci doivent être adaptés à la physiologie de chaque pompier et que les services de sécurité incendie doivent faire l'achat d'équipement onéreux pour chaque pompier qui débute la formation ;

CONSIDÉRANT que l'aide accordée de 1 815 \$ par pompier est insuffisante, du fait que les données démontrent plutôt que la formation d'un nouveau pompier représente une dépense allant de 15 000 \$ à 20 000 \$;

CONSIDÉRANT vu ce qui précède, que le montant de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique doit être revu à la hausse ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge et résolu à l'unanimité ;

6317



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

De demander à la ministre de la Sécurité publique de revoir à la hausse l'aide accordée par son ministère aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers. De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, au député de Pontiac, monsieur André Fortin, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC et aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RÉSOLUTION — NOUVEAU POMPIER

2022-07-119

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine la résolution adoptée le 11 juin 2022 par la brigade des pompiers volontaires de Fort-Coulonge et accepte monsieur Mathieu Rivet au sein de la brigade.

ADOPTÉE

6.2 ACHAT D'UNE ENSEIGNE AVEC LOGO POUR LA CASERNE

2022-07-120

ATTENDU QUE

l'enseigne identifiant le service incendie est devenue inlisible et vieillie par le temps ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal du village de Fort-Coulonge procède à l'achat d'une nouvelle enseigne pour l'identification du service incendie caserne 18 de Enseigne Pontiac Enr. Au montant 200 \$.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7,1 ACHAT DE KIT RÉPARATION POUR POMPE STATION CURLING

2022-07-121

ATTENDU QUE

les pompes à la station pompage Curling sont vieillissantes et des pièces de remplacement ce fait de plus en plus difficile

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal procède à l'achat de 4 kits de remplacement de pièces pour les pompes de la station pompage curling au montant de 12 409,56 \$ de Yemen electric.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

11,1 ACHAT D'UNE BANNIÈRE

2022-07-122

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal procède à l'achat d'une bannière avec le logo de la municipalité du Village de Fort-Coulonge De Enseigne Pontiac Enr.

ADOPTÉE

**11.2 DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRAC
DE SE JOINDRE CONJOINTEMENT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE POUR DEVENIR
UN CENTRE CULTUREL**

2022-07-123

ATTENDU QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge, désire déménager la bibliothèque pour devenir un centre culturel plus attrayant à multiple fonctions ;

ATTENDU QUE

le local de la bibliothèque de la municipalité du Village de Fort-Coulonge manque d'espace pour accueillir des gens et animer des activités ;

ATTENDU QUE

la municipalité de Mansfield-et-Pontefract offre un service de bibliothèque ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge, souhaite offrir à la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, une solution alternative, de se joindre avec la municipalité du Village de Fort-Coulonge afin de créer un Centre culturel conjoint qui offrira plus de services à leurs citoyens.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

12. FINANCES

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR
LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI
QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS
DE JUIN 2022**

2022-07-124

ATTENDU QUE

Mme la Directrice générale dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité*;

ATTENDU QUE

les comptes du mois mai ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et DEBBIE LAPORTE**

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 269 286,23 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	31 248,08	\$
Opérations courantes payées	120 716,59	\$
Immobilisations payées	0	\$
Opérations courantes à payer	117 321,56	\$
Total	269 286,23	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 12^e jour du mois de juillet 2022.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-07-125

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 19 h 50.

ADOPTÉE

Présidente


CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire


NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».



N° de résolution
ou annotation